



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2024-003

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

# Sommaire

## **préfecture de région /**

R53-2023-12-31-00001 - 2023 12 31 Arrêté modificatif\_désignation des membres du CESER\_personnalités qualifiées (2 pages)

Page 3

préfecture de région

R53-2023-12-31-00001

2023 12 31 Arrêté modificatif\_désignation des  
membres du CESER\_personnalités qualifiées



**ARRETE**  
**modifiant l'arrêté du 15 décembre 2023 constatant la désignation des  
représentants des organismes et nommant les personnalités du Conseil  
économique, social et environnemental régional de Bretagne**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 250 ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7 ;

**Vu** le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2023 constatant la désignation des représentants des organismes et nommant les personnalités du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 décembre 2023 constatant la désignation des représentants des organismes et nommant les personnalités du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne est modifié ainsi qu'il suit :

**Collège IV** : Sont nommées les 6 personnalités suivantes qui, en raison de leur qualité et de leurs activités, concourent au développement de la région :

- M. Arnaud BONNET ;
- Mme Laetitia BOUVIER ;
- M. Laurent CHAUVAUD ;
- M. Jean-François DAVIAU ;

- Mme Sylvie HENNION-MOREAU ;
- Mme Stéphanie LANOE-ROUBAULT.

**Article 2** : Le présent arrêté est exécutoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de région de Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne. Le présent arrêté sera notifié, dès sa signature, au président du conseil régional de Bretagne et au président du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne.

Rennes, le 30 DEC. 2023

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine



Philippe GUSTIN